

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2024



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 18 novembre 2024

Date de convocation : 14 novembre 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Lundi 18 novembre 2024, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents : 15 votants : 18

Présents : Richard SIGWALT, Marie-Claude RIOU, Stéphanie POTIER, Cécile LANDREAU-BONENFANT, Thierry CROCHET, Pierre CHIRON, Virginie BESSONNET, Jean SOUCHET, Bertrand GUILLOT, Arnaud OGER, Véronique CARPENTIER, Jean-Claude FLEURY, Sandrine BATARD, Bertrand ISAAC, Didier MAROUSSIE

Absents et excusés : Johann LE CIGNE ayant donné pouvoir à Marie-Claude RIOU, Lydia EVEILLARD, ayant donné pouvoir à Stéphanie POTIER, Sylvain MESNEL ayant donné pouvoir à Thierry CROCHET, Karine DAVID, Marc PITAUD, Dorothée JOINT, Audrey NICOU, Delphine LAINARD

Secrétaire de séance : Stéphanie POTIER

Les membres présents adoptent à l'unanimité le procès-verbal du 14 octobre 2024.

FINANCES ET BUDGETS

Informations signatures devis et marchés

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés entre le 08 octobre et le 04 novembre 2024 inclus.

INVESTISSEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT	Budget
VFLIT	Upgrade logiciel téléphonie mairie	4.466,21 €	Commune – Op. 46
ATEMIS	Déploiement fibre mairie	746,50 €	Commune – Op. 46
ACTUM	Déploiement fibre mairie	190,00 €	Commune – Op. 46
ATEMIS	Déploiement fibre médiathèque et sécurisation WiFi	3.270,00 €	Commune – Op. 43
ACTUM	Déploiement fibre médiathèque	190,00 €	Commune – Op. 43
BODIN SA	Réfection trottoir rue du Prieureau	11.693,68 €	Commune – Op. 84
BODIN SA	Réalisation trottoir rue Bonne Brise	8.159,00 €	Commune – Op. 78
SARL COUTHOUIS	Réparation toiture Fief Angibaud	2.085,00 €	Commune – Op. 64

Vendée Hydrocurage	Curage réseau eau pluviale	4.523,50 €	Commune – Op. 84
FONCTIONNEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant TTC	Budget
Storyplayr SAS	Abonnement annuel lecture et activités dématérialisées	304,46 €	Commune
Gar'Mitonne	Mises en bouche pour soirée fin d'année du 20/12/2024	267,00 €	Commune
SyDEV	Réparation candélabre allée des mimosas	365,00 €	Commune
IECP	Diagnostic perte de pression chaudière restaurant scolaire	460,27 €	Commune
Connex'Informatique	Réparation vidéoprojecteurs école publique	588,00 €	Commune
Idéalisis	Maintenance défibrillateurs	506,40 €	Commune

[DCM n°067-09-2024](#)

Budget Général – Décision modificative n°02

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil municipal qu'il conviendrait d'une part d'augmenter les crédits ouverts au volet charge de la section de fonctionnement du Budget Général au chapitre 65 pour solder les subventions dues à l'ASSOLI et, d'autre part, d'ajuster les crédits ouverts au volet charge de la section d'investissement du Budget Général afin de pouvoir dès cette année réaliser des trottoirs en voirie et réparer la toiture du bâtiment du Fief Angibaud ainsi que permettre dès le début de l'exercice prochain l'acquisition d'un nouveau véhicule au service technique en remplacement d'un existant devenu vétuste.

SECTION FONCTIONNEMENT

• CHARGE	
➤ Chap. 012 – Article 6411 :	-11.500,00 €
➤ Chap. 012 – Article 6413 :	-11.500,00 €
➤ Chap. 012 – Article 6450 :	-11.500,00 €
➤ Chap. 14 – Article 739118 :	-6.500,00 €
➤ Chap. 65 – Article 65741 :	<u>+71.000,00 €</u>
TOTAL	+30.000,00 €
• PRODUIT	
➤ Chap. 74 – Article 741121 :	<u>+30.000,00 €</u>
TOTAL	+30.000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

• CHARGE	
➤ Op. n°14 « Aménagement centre-bourg » - Article 231 :	-9.480,00 €
➤ Op. n°18 « Aménagement cimetière » - Article 231 :	-9.255,54 €
➤ Op. n°24 « Bureau Poste – Logement » - Article 231 :	-432,16 €
➤ Op. n°34 « Restaurant scolaire » - Article 231 :	+7.000,00 €
➤ Op. n°48 « Salle du Villebon » - Article 231 :	-711,63 €
➤ Op. n°61 « Atelier communal » - Article 2182 :	+26.601,77 €
➤ Op. n°64 « Fief Angibaud » - Article 231 :	+8.780,06 €

➤ Op. n°69 « Réserve foncière » - Article 231 :	-6.846,99 €
➤ Op. n°82 « Voirie 2022 » - Article 2157 :	-190,59 €
➤ Op. n°83 « Eclairage public » - Article 231 :	-10.000,00 €
➤ Op. n°84 « Voirie » - Article 231 :	<u>+20.000,00 €</u>
TOTAL	+26.000,00 €
• PRODUIT	
➤ Chap. 10 – Article 10226 :	+7.000,00 €
➤ Chap. 13 – Article 1321 :	<u>+19.000,00 €</u>
TOTAL	+26.000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la décision n°02 du Budget Général telle que présentée ci-dessus,
- Dit que le montant de la section de fonctionnement du Budget Général est augmenté et s'établit à 2.647.000,00 € (*deux millions six cents quarante-sept euros*),
- Dit que le montant de la section d'investissement du Budget Général reste inchangé et s'établit à 1.631.000,00 € (*un million six cent trente et un mille euros*).

[DCM n°068-09-2024](#)

ASSOLI – Attribution d'une subvention de fonctionnement de l'Espace Vie Sociale au titre de l'exercice 2024

Monsieur Thierry Crochet, Adjoint au Maire, rappelle la délibération n°052-05-2023 en date du 26 juin 2023 par laquelle la commune avait octroyé une subvention à l'ASSOLI d'un montant de 3.000,00 € (*trois mille euros*) destinée à financer ses actions en matière de liens intergénérationnels.

L'ASSOLI organise çà ce titre sur le territoire des quatre communes membres des actions de parentalité, des sorties familles ou encore des séances initiations à l'informatique.

Afin de poursuivre ces réalisations, l'ASSOLI sollicite les quatre communes qui la composent pour l'attribution au titre de l'exercice 2024 d'une subvention globale de 12.000,00 € (*douze mille euros*), répartie à part égale entre les collectivités, soit une participation de 3.000,00 € (*trois mille euros*) pour chacune d'elle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte de verser à l'ASSOLI au titre de l'exercice 2024 une subvention d'un montant de 3.000,00 € (*trois mille euros*) pour financer les activités réalisées au titre de l'espace de vie sociale,
- Indique que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 de la section fonctionnement du Budget Général,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout document à intervenir sur ce dossier.

[DCM n°069-09-2024](#)

Attribution du marché « Fauchage, débroussaillage, lamier » de la commune pour l'année 2025

Monsieur Thierry Crochet, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre des travaux de fauchage, débroussaillage et lamier pour l'année 2025, une

consultation a été organisée auprès de trois entreprises du 16 septembre au 16 octobre 2024 inclus.

A son terme, la société JP3T de Saint Gervais a répondu et son offre est conforme à la demande.

En conséquence, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise JP3T pour un montant total hors taxe de 24.945,00 € (*vingt-quatre mille neuf cent quarante-cinq euros*).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Retient l'offre de l'entreprise JP3T de Saint Gervais pour un montant annuel hors taxe de 24.945,00 € (*vingt-quatre mille neuf cent quarante-cinq euros*) dans le cadre des travaux de fauchage, débroussaillage et lamier sur la commune en 2025,
- Indique que les crédits correspondants seront inscrits en section fonctionnement du Budget Général 2025,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis se rapportant à la prestation.

DCM n°070-09-2024

Tarifs 2025 – Médiathèque

Monsieur Thierry Crochet, Adjoint au Maire, propose aux conseillers municipaux de reconduire les tarifs 2024 de la médiathèque pour l'année 2025 à la suite des travaux réalisés par la Commission « Finances » qui s'est réunie le 07 novembre 2024.

➤ Présentation des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la reconduction des tarifs du service médiathèque pour l'exercice 2025 tels qui suit :

Catégorie d'abonnés	Abonnement commune et hors commune
< 17 ans inclus	Gratuit
18-25 ans	5,00 €
Adultes à partir de 26 ans	10,00 €
Abonnement famille (parents et enfants mineurs)	10,00 €
Vacanciers (15 jours)	5,00 € + chèque de caution de 40,00 €
Collectivités, établissements publics	Gratuit
Pénalité de retard (à partir de la seconde lettre)	5,00 € par lettre de rappel
Forfait remplacement carte de lecteur	2,00 €
Remplacement livres ou CD détériorés ou perdus	Remboursement valeur prix public

Forfait remplacement DVD détérioré ou perdu	50,00 €
Caution liseuse	150,00 €

[DCM n°071-09-2024](#)

Tarifs 2025 - Cimetière

Monsieur Thierry Crochet, Adjoint au Maire, propose aux conseillers municipaux de reconduire les tarifs 2024 du cimetière pour l'année 2025 à la suite des travaux réalisés par la Commission « Finances » qui s'est réunie le 07 novembre 2024.

➤ Présentation des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la reconduction des tarifs du cimetière pour l'exercice 2025 tels qui suit :

Concessions	Tarifs 2025
15 ans	180,00 €
30 ans	360,00 €
Columbarium	Tarifs 2025
15 ans	595,00 €
30 ans	1.190,00 €
Cavurne	Tarifs 2025
15 ans	160,00 €
30 ans	320,00 €

[DCM n°072-09-2024](#)

Tarifs 2025 – Salles communales

Monsieur Thierry Crochet, Adjoint au Maire, propose aux conseillers municipaux d'adopter les tarifs des salles communales qui suivent pour l'année 2025 à la suite des travaux réalisés par la Commission « Finances » qui s'est réunie le 07 novembre 2024.

- Présentation des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide les tarifs des salles communales pour l'exercice 2025 tels qui suit :

SALLE DES PRIMEVERES

Caution salle : 1.200,00 €

Caution ménage : 300,00 €

Commune	2024	2025
1 journée (salle Primevères et foyer)	405,00 €	415,00 €
Jour supplémentaire (salle Primevères et foyer)	230,00 €	240,00 €
Week-end (vendredi 16h30 au dimanche soir)	750,00 €	760,00 €
Association gervinoise à but lucratif	2 manif. gratuites puis 110,00 €	2 manif. gratuites puis 110,00 €
Cérémonie obsèques	138,00 €	140,00 €
Foyer Primevères pour réunion particulier	58,00 €	60,00 €

Hors Commune	2024	2025
1 journée (salle Primevères et foyer)	566,00 €	575,00 €
Jour supplémentaire (salle Primevères et foyer)	323,00 €	330,00 €
Week-end (vendredi 16h30 au dimanche soir)	1 062,00 €	1 080,00 €

SALLE DU VILLEBON (jusqu'à 23h00)

Caution salle : 1.200,00 €
Caution ménage : 300,00 €

Commune	2024	2025
1/2 journée (09h00-15h00 ou 16h30-23h00)	405,00 €	415,00 €
1 journée	230,00 €	240,00 €
Association à but lucratif	2 manif. gratuites puis 88,00 €	2 manif. gratuites puis 90,00 €
Associations communales et cérémonie obsèques	Gratuit	Gratuit

Hors Commune	2024	2025
1 journée (à but non lucratif)	265,00 €	275,00 €
Association à but lucratif et privée	350,00 €	360,00 €

AUTRES SALLES

Cauton salle : 1.200,00 €

Cauton ménage : 300,00 €

Commune	2024	2025
Salle de sports	2 manif. gratuites puis 110,00 €	2 manif. gratuites puis 110,00 €
Salle zen	2 manif. gratuites puis 33,00,00 €	2 manif. gratuites puis 33,00,00 €

[DCM n°073-09-2024](#)

Logements des sapeurs-pompiers en période estivale – Convention de répartition des loyers pour l'année 2024

Monsieur Thierry Crochet, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune de Beauvoir sur Mer met à disposition des sapeurs-pompiers saisonniers du centre de secours de Beauvoir-sur-Mer des logements pour la période estivale.

Elle propose que soient répartis les montants des loyers entre les cinq communes sur lesquelles interviennent les sapeurs-pompiers, à proportion de leur population respective.

Sur un total de 1.440,00 € (*mille quatre cent quarante euros*) de loyer au titre de 2024, la participation de la commune de Saint Gervais serait de 316,80 € (*trois cent seize euros et quatre-vingt centimes*), correspondant à 22% de la population totale des cinq collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la répartition des montants des loyers des logements saisonniers mis à disposition des sapeurs-pompiers pour la période estivale 2024 entre les cinq communes sur lesquelles ils interviennent au prorata de leur population respective,
- Dit que la participation de la commune de Saint Gervais au titre de l'année 2024 est de 316,80 € (*trois cent seize euros et quatre-vingt centimes*),
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention à intervenir.

ENVIRONNEMENT VOIRIE

[DCM n°074-09-2024](#)

Dénomination de voie – Chemin de la Pierrière de la Roche

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la présence de plusieurs habitations aux lieux-dits Les Garbouillères, La Parentrie, Le Clot et Le Boucheteau et de la nécessité de mettre à jour la base d'adresse locale en concordance avec la commune de Beauvoir-sur-Mer, commune limitrophe, il est nécessaire de procéder à la dénomination de la voie qui les dessert.

Il propose que soit adoptée la même dénomination que celle votée par la collectivité de

Beauvoir-sur-Mer, soit :

- Chemin de la Pierrière de la Roche

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la dénomination mentionnée ci-dessus.

AFFAIRES SCOLAIRES

Résultat des élections au Conseil Municipal des Enfants (CME) du 15 octobre 2024

Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT, Adjointe au Maire, présente aux membres du Conseil municipal le résultat des élections des nouveaux membres au Conseil Municipal des Enfants (CME) qui se sont tenues le 15 octobre 2025.

Les nouveaux élus sont :

- Ecole publique : Romane THOMAS et Valentin GROLLIER qui rejoignent Iris MARCHAND RAVON et Ninon GERARD ;
- Ecole privée : Mewen BOUDEVILLE et Camille GUIGNARD-DOUCY qui rejoignent Salomé GUIGNARD-DOUCY, Eloan JANNEAU et Lucas MARPEAU CHARON.

Compte-rendu du Conseil d'école du 05 novembre 2024

Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT, Adjointe au Maire, dresse le compte-rendu du Conseil d'école de l'établissement Les Guernouvelles qui s'est réuni le 05 novembre 2024.

A cette occasion, un bilan de la rentrée scolaire 2024/2025 a été réalisé et qui est notamment marqué par l'arrivée d'une nouvelle enseignante au sein de l'équipe éducative ainsi que par la dernière année d'activité de Madame RODRIGUEZ qui cessera ses fonctions le 20 décembre 2024.

En outre, l'établissement accueille pour cette nouvelle année scolaire Mesdames SAMSON Anaïs et MENON Maxine dans le cadre de la réalisation de leur service civique.

L'établissement accueille 88 élèves répartis en quatre classes et, accueillera en janvier 2025 02 TPS qui portera l'effectif total à 90 élèves.

Les élections des représentants des parents d'élèves ont connu une forte hausse avec plus de 63% de participation contre 50% en 2023.

Le règlement intérieur de l'établissement, qui n'a pas connu de changement, a été adopté à l'unanimité.

Participation du Conseil Municipal des Enfants à la Cérémonie commémorative du 11 Novembre

Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT, Adjointe au Maire, présente la participation des membres du Conseil Municipal des Enfants (CME) à la Cérémonie commémorative du 11 Novembre.

Présentation de la Boîte à livres réalisée par les membres du Conseil Municipal des Enfants

Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT, Adjointe au Maire, présente en avant-première la boîte à livres réalisée par les membres du Conseil Municipal des Enfants (CME).

Elle précise que cette boîte sera installée entre les deux écoles de la commune et fera l'objet d'une présentation plus officielle à l'occasion de la cérémonie des vœux du Maire à la population le 24 janvier 2025.

AFFAIRES SOCIALES

Bilan de la distribution des colis de fin d'année aux Aînés les 07 et 08 novembre 2024

Madame Stéphanie POTIER, Adjointe au Maire, dresse le bilan de la distribution des colis de fin d'année aux Aînés par les membres du Centre Communal d'Action Sociale qui s'est tenue les 07 et 08 novembre 2024.

Ce sont 157 colis qui ont été distribués, chiffre en nette progression par rapport à l'an passé et qui privilégie toujours les produits locaux.

Cette année, le colis se composait :

- Bocal de pâté du Pas de l'Île,
- Pot de confiture de fraise,
- Pot de mogettes,
- Jus de raisin pétillant,
- Biscuits,
- Papillotes.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la Commission « Urbanisme » du 17 octobre 2024

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente les décisions prises par la Commission « Urbanisme » lors de sa réunion le 17 octobre 2024.

Présentation des DIA

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente le tableau des déclarations d'intention de ne pas aliéner :

N°30/2024 Madame CHOPIN Monique à Monsieur HIROUX Philippe, 11 rue de la Ramée.

COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Présentation du programme du Téléthon 2024

Monsieur Pierre CHIRON, Adjoint au Maire, présente le programme des événements organisés à l'occasion du Téléthon le dernier week-end de novembre 2024.

- Vendredi 29 novembre :
 - Loto,
 - Palet,
 - Vente de pâtisserie par l'APEL et l'APEG.
- Samedi 30 novembre :
 - Matin : vente de plat à emporter (tartiflette),
 - 10h30 & 14h00 : marche sportive,
 - 14h00 à 18h00 : jeux de société animés par l'association « Faites vos jeux »,
 - 15h00 à 18h00 : tennis de table,
 - 17h30 à 19h00 : tournoi de football.
- Dimanche 1er décembre :
 - Sports divers

Comme l'année précédente, les foodtrucks (*L'Authentik*, *le Truck d'Aldo* et *Dany Pizza*) participeront également aux festivités.

AFFAIRES GENERALES

[DCM n°075-09-2024](#)

SAPL Agence de service aux collectivités locales – Rapport 2023

Monsieur Jean-Claude FLEURY, Conseiller municipal, en sa qualité d'alu mandataire représentant la commune de Saint Gervais au sein de l'Assemblée spéciale de la SAPL Agence de service aux collectivités locales de Vendée – Vendée Expansion, présente le rapport annuel pour le millésime 2023.

Chaque membre de l'Assemblée délibérante a reçu en amont de la présente séance un exemplaire du projet de rapport annuel 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte le rapport annuel de Vendée Expansion pour l'exercice 2023 tel qu'il a été présenté ci-dessus.

Dates à retenir :

Soirée du personnel : vendredi 20 décembre 2024 à 19h00

Prochain Conseil municipal à 20h00 : [lundi 16 décembre 2024](#)

Conseils municipaux en 2025 :

- *20 janvier, 24 février, 24 mars, 28 avril, 26 mai, 30 juin*
- *15 septembre, 13 octobre, 17 novembre, 15 décembre*

La secrétaire de séance,
Stéphanie POTIER



Le Maire
Richard STEWART

